



## L'UTILISATION DE LA VIDEO COMME PREUVE EN COUR

--Droit et sécurité--

**L**a vidéo comme preuve à la Cour suscite constamment des questionnements, car son utilisation doit suivre certaines règles. Oui, mais lesquelles ?

En effet, il n'est pas suffisant pour constituer une preuve que la vidéo montre le suspect la main dans le sac. Ainsi, la vidéo peut devenir un atout comme un défaut si elle n'est pas convenablement employée.

### **Quel doit être le format de compression de la vidéo ?**

Certains considèrent que le seul le format de compression JPEG est admissible aux tribunaux, d'autres estiment que le format MJPEG est le meilleur format. D'autres encore, préfèrent les formats MPEG-4 et H.264 car la vidéo peut se conserver pendant une longue période. Au final, chaque format peut être accepté...ou refusé.

### **Combien de pixels sont nécessaires ?**

À l'heure actuelle, le Canada n'a pas déterminé de standard de précision de l'image. Si l'on regarde en dehors du Canada, le standard de 80 pixels par pied pour l'identification d'une personne et 15 pixels par hauteur de plaque d'immatriculation pour la reconnaissance de ces dernières. Cependant, il n'existe pas de règle définie, d'autant que la technologie évolue sans cesse.

### **Importance de la chaîne de possession**

Ce n'est donc pas le format, ni le nombre de pixels, qui détermine si la preuve est admissible en cour ou non. Il s'agit plutôt de la chaîne de possession, car c'est sur cet aspect que la

défense tentera de faire rejeter la preuve. La chaîne de possession de la vidéo doit être claire et précise et la preuve originale doit être conservée dans les meilleures conditions possible. Les modifications apportées aux images doivent donc **toujours** être des copies.

Voici 6 points à vérifier pour s'éviter le rejet de la preuve vidéo :

- Qui a capturé l'image et quand ?
- Qui y a eu accès entre le temps où la vidéo a été capturée et le moment de la présentation en Cour ?
- L'image originale a-t-elle été altérée de quelques façons que ce soit depuis sa capture ?
- Qui a amélioré l'image et quand ?
- Qu'est-ce qui a été fait pour améliorer l'image ? Est-ce répliquable ?
- L'image améliorée a-t-elle été altérée de quelques façons que ce soit depuis sa première amélioration ?

### ***Convaincre un jury***

---

Malheureusement, la fiction a provoqué ce que l'on appelle « l'effet CSI » sur le public. Cet effet des fictions télévisuelles a pour conséquences d'instaurer chez le jury un seuil d'attentes envers la présentation de preuve, vidéo comprise. Les jurés s'attendent à une image nettement améliorée par informatique, à l'analyse d'un visage dans une vitre ou encore à la comparaison de visage sur fichiers numériques. Mais cela reste encore de la fiction. Cependant afin de convaincre un jury, il faut s'approcher au mieux de leurs exigences en utilisant les outils les plus performants avec une haute résolution d'images.

© Original Artist  
Reproduction rights obtainable from  
[www.CartoonStock.com](http://www.CartoonStock.com)



"This is all your fault. If you'd shown me how fat I look on the surveillance video, I never would have shoplifted that dress!"